



Comité Cuisine

Mandat et responsabilités

Mandat : Choisir le thème et le menu des ateliers de cuisine. Participer, sous la supervision de la travailleuse attirée au comité, à la planification et l'organisation des ateliers. Cuisiner, sous base volontaire, des plats pour certaines activités du Centre.

Responsabilités :

- ⇒ Faire la promotion du comité et permettre l'intégration de nouvelles membres.
- ⇒ Favoriser la co-animation lors des ateliers de cuisine.
- ⇒ Lors des ateliers de cuisine, favoriser l'autonomie économique et alimentaire de chacune en cuisinant des repas à bas coût.
- ⇒ Évaluation des besoins de formations des membres du comité.

Fréquence des rencontres :

- ⇒ Une à deux rencontres par trois mois
 - ⇒ Une à deux rencontres, selon les besoins, pour la co-animation des ateliers de cuisine avant chaque atelier.
- 